

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3062

3 décembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| Acore Consult S.à r.l. | 146939 | Financière Lafayette S.C.A. | 146932 |
| ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial | 146936 | Finextra S.A. | 146933 |
| ATI Lux Finance S.à r.l. | 146971 | Insulation Operations Holdings S.à r.l. .. | 146940 |
| ATI Lux Holdings S.à r.l. | 146964 | La Modenese S.à r.l. | 146933 |
| Automotive Engineering S.A. | 146937 | Lastra Investments S.à r.l. | 146934 |
| AXA Alternative Participations Sicav II | 146967 | Luxblue Holdings II S. à r.l. | 146933 |
| Baroni Impex S.à.r.l. | 146937 | Luxblue Holdings II S. à r.l. | 146932 |
| Batise Luxembourg | 146937 | Luxblue Holdings I S. à r.l. | 146933 |
| BCCS 2 Sàrl | 146937 | Luxblue Holdings I S. à r.l. | 146933 |
| Biomed International S.A. | 146934 | Lux-Confort S.A. | 146934 |
| Bush | 146939 | Lys Holding 5 S.à r.l. | 146932 |
| Carlo Schlessler S.C. | 146968 | Lys Holding 6 S.à r.l. | 146932 |
| CitCor Franconia Kassel S.à r.l. | 146938 | Matériaux Marketing Services | 146954 |
| CitCor Franconia Leipzig S.à r.l. | 146938 | Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l. | 146934 |
| CitCor Franconia Ost S.à r.l. | 146938 | Mexbrew S.à r.l. | 146976 |
| Credem International (Lux) | 146931 | MSP Finance S.A. | 146930 |
| Cujo Fiduciaire S.à r.l. | 146937 | MSREF ICR Luxembourg S.à r.l. | 146930 |
| Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. | 146956 | Nador Invest S.A. | 146930 |
| Dory 1 (NFR) S.à r.l. | 146938 | Nuavam Investments S.à r.l. | 146930 |
| Dory 1 (NFR) S.à r.l. | 146938 | PEPP1 S.A. | 146930 |
| Dory 3 S.à r.l. | 146935 | RFCL S.à r.l. | 146932 |
| Dulcis Luxembourg S.à r.l. | 146974 | Siemens Enterprise Communications S.A. | 146943 |
| Eastman Chemical Luxembourg Sàrl .. | 146934 | Six Over Zero S.à r.l. | 146958 |
| Eastpharma S.à r.l. | 146935 | Steffens S.à r.l. | 146931 |
| E-Carat SA | 146935 | Sun Center Bereldange S.à.r.l. | 146976 |
| Ehlisa Sàrl | 146936 | Tabalux Import S.A. | 146931 |
| EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl | 146936 | Taekwondo Club Sanem A.s.b.l. | 146945 |
| Elit Consult S.A. | 146970 | Takolux Spf S.A. | 146976 |
| Elit Consult S.A. | 146936 | TECREF 3 Rubicon S.à r.l. | 146947 |
| Equite | 146936 | Tilinvest S.A. | 146931 |
| Fimiproperties S.A. | 146935 | T Management | 146931 |
| Finacorp Luxembourg S.A. | 146975 | UNIFY S.A. | 146943 |

Nuavam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013151999/11.

(130186288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

MSREF ICR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 102.631.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013151985/10.

(130186273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

MSP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MSP FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013151984/11.

(130185845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Nador Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NADOR INVEST S.A.

Référence de publication: 2013152000/10.

(130186211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

PEPP1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 317.954,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 103.677.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un administrateur

Référence de publication: 2013152061/12.

(130185983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Tilinvest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 34.664,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.827.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 octobre 2013, les actionnaires ont pris la décision d'accepter la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152192/12.

(130185427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Tabalux Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 15, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 89.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152187/9.

(130185721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

T Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.180.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152182/10.

(130185795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Steffens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 131.616.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152174/10.

(130185924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

—
La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Signature

Le Directeur Général

Référence de publication: 2013152512/13.

(130187201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Lys Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151914/10.

(130186105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Luxblue Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151910/10.

(130185716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Lys Holding 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151913/10.

(130186103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.899.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013152113/11.

(130185703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013152628/13.

(130186637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Finextra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.607.

—
EXTRAIT

Il résulte des lettres datées du 15 octobre 2013 que Monsieur Eddy DÔME et Madame Aline Miquel ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013152632/14.

(130187509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Luxblue Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.531.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151909/10.

(130185715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

La Modenese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 54.130.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151917/10.

(130185929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.524.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151908/10.

(130185701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.524.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151907/10.

(130185700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151921/10.

(130186335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Lux-Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 78.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151933/10.

(130186360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.671.

Les comptes consolidés au 30 juin 2013 de Merlin UK Property Venture Limited Partnership, société mère de Merlin UK Property Venture Luxembourg Sàrl ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151944/11.

(130185560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Biomed International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152416/9.

(130187423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Eastman Chemical Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.913.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.736.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 (Eastman Chemical Company) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013152590/14.

(130186814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.467.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, EASTPHARMA LTD. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152583/12.

(130186757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

E-Carat SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.332.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 31 octobre 2013

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, pour les comptes se cloturant au 31 décembre 2013.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013152581/15.

(130187398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.298.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 23 novembre 2010 sous la référence L100178596

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152565/12.

(130186486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Fimiproperties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 39.505.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2013.

Pour: FIMIPROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Hélène Schorr

Référence de publication: 2013152626/15.

(130187210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Equite, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.613.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152600/9.

(130186390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 19A, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 151.956.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013152592/10.

(130187274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Ehlisa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 77, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 125.161.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013. *

Référence de publication: 2013152591/10.

(130186426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Elit Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 84.731.

Les Comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152594/9.

(130187058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.003.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31.10.2013.

Für: ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Nathalie Brasseur

Référence de publication: 2013152347/16.

(130186517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Automotive Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.364.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.10.2013.

Pour: AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013152369/15.

(130187209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Baroni Impex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.732.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013152394/10.

(130186857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Batise Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 8.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152396/10.

(130186872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

BCCS 2 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.419.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152398/10.

(130187063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Cujo Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.449.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152472/9.

(130187302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.114.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152459/10.

(130187146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.112.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152460/10.

(130187149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.144.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152462/10.

(130187159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2008 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 11 juin 2010 sous la référence L100082581

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152528/12.

(130186430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 3 février 2009 sous la référence L090018256

Les comptes annuels révisés au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152527/12.

(130186428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Acore Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bush).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.776.

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur François Jacquemart, né le 16 juillet 1962, à Arlon, Belgique demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur François Jacquemart, précitée est le seul associé actuel (l' Associé Unique) de BUSH, société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8284 Kehlen, 16 rue de Kopstal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.776 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre Probst de résidence Ettelbruck en date du 30 janvier 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 740 du 20 mars 2012;

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

1- Transfert du siège social de la Société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2- Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3- Extension des activités de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet le conseil et l'assistance en informatique, en management, en stratégie et économie ainsi que toutes activités de services et de formation dans les domaines de la finance et des technologies y relatives, la conception, la gestion et la réalisation de projets, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier. La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets. La société a en outre pour objet le conseil en stratégie pour le développement d'affaires internationales, conseils économiques, établissement de relation de partenariat, l'échange de produits et technologie dans le marché international, négociation de contrats, commerce national ou international d'objets mobiliers ainsi que toutes les opérations se rattachant de façon directe ou indirecte à cet objet social.»

4- Modification de la dénomination de la Société en ACORE CONSULT S.à r.l. et en conséquence modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Ensuite, le comparant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'étendre les activités de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 3. La société a pour objet le conseil et l'assistance en informatique, en management, en stratégie et économie ainsi que toutes activités de services et de formation dans les domaines de la finance et des technologies y relatives, la conception, la gestion et la réalisation de projets, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La société a en outre pour objet le conseil en stratégie pour le développement d'affaires internationales, conseils économiques, établissement de relation de partenariat, l'échange de produits et technologie dans le marché international, négociation de contrats, commerce national ou international d'objets mobiliers ainsi que toutes les opérations se rattachant de façon directe ou indirecte à cet objet social.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de BUSH en ACORE CONSULT S.à r.l. et en conséquence d'adapter l'article 1^{er} des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ACORE CONSULT S. à r.l.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François Jacquemart, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2013. LAC / 2013 / 44943. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146564/75.

(130179265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Insulation Operations Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.218.842,96.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.500.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), established and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176372 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 26, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Insulation Operations Holdings S.à r.l." (the Company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176500, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 26, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 6, 2013 under number 1334.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by two million (2.000.000) shares with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

III. The Sole Shareholder, prenamed, represented through its proxyholder, resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventy-two million one hundred ninety-eight thousand eight hundred forty-two United States Dollars and ninety-six cents (USD 72.198.842,96) in order to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) to seventy-two

million two hundred eighteen thousand eight hundred forty-two United States Dollars and ninety-six cents (USD 72.218.842,96) by creation and issuance of seven billion two hundred nineteen million eight hundred eighty-four thousand two hundred ninety-six (7.219.884.296) new shares, all with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde prenamed, resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each, by payment in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the total amount of seventy-two million one hundred ninety-eight thousand eight hundred forty-two United States Dollars and ninety-six cents (USD 72.198.842,96) (Sole Shareholder's Receivable) which Sole Shareholder's Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contributions' existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated September 30, 2013 of the Company, certified true and correct by its sole manager;
- a contribution declaration of Sole Shareholder, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Sole Shareholder's Receivable.

Effective implementation of the contributions in kind

The Sole Shareholder, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Sole Shareholder's Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Sole Shareholder's Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Sole Shareholder, prenamed, is entitled to any rights as to the Sole Shareholder's Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Sole Shareholder's Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Reports of the Company's managers

The reports of the authorized manager of the Company, dated September 26, 2013, annexed to the present deed, attest that the authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally bound as authorized manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agrees with their description, with their valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Second resolution

Following the above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 6.** The share capital is set at seventy-two million two hundred eighteen thousand eight hundred forty-two United States Dollars and ninety-six cents (USD 72.218.842,96) represented by seven billion two hundred twenty-one million eight hundred eighty-four thousand two hundred ninety-six (7.221.884.296) shares with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, établie et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176372 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination «Insulation Operations Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176500, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2013 sous le numéro 1334.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-douze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-deux Dollars Américains et quatre-vingt-seize cents (USD 72.198.842,96) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) à soixante-douze millions deux cent dix-huit mille huit cent quarante-deux Dollars Américains et quatre-vingt-seize cents (USD 72.218.842,96) par la création et l'émission de sept milliard deux cent dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize (7.219.884.296) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

L'Associé Unique ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde prénommée, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par L'Associé Unique envers la Société d'un montant total de soixante-douze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-deux Dollars Américains et quatre-vingt-seize cents (USD 72.198.842,96) (la Créance de l'Associé Unique), ladite Créance de l'Associé Unique étant certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 30 septembre 2013 de la Société, certifié exact et véridique par son gérant unique;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, précité, attestant que celui-ci est la détenteur absolu de la Créance de l'Associé Unique.

Réalisation effective des apports en nature

L'Associé Unique, précité, déclare, par le biais de son mandataire, que:

- il est le seul propriétaire de la Créance de l'Associé Unique et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance de l'Associé Unique n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que l'Associé Unique, précité, ne dispose de droits sur la Créance de l'Associé Unique;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance de l'Associé Unique en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Rapports du gérant autorisé de la Société

Le rapport du gérant autorisé de la Société en date du 26 septembre 2013, annexé au présent acte, atteste que le gérant autorisé de la Société, reconnaissant avoir été informé auparavant de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant de la Société eu égard aux apports en nature décrits ci-dessus, accepte expressément leur description et leur évaluation et confirme la validité de la souscription et libération.

Deuxième résolution

Suite à quoi, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à soixante-douze millions deux cent dix-huit mille huit cent quarante-deux Dollars Américains et quatre-vingt-seize cents (USD 72.218.842,96) représenté par sept milliard deux cent vingt-et-un million huit cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize (7.221.884.296) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12895.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013146144/157.

(130178367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

**UNIFY S.A., Société Anonyme,
(anc. Siemens Enterprise Communications S.A.).**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 145.611.

In the year two thousand thirteen, on the eight day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-5326 Contern, 17, Rue Edmond Reuter, registered with RCS Luxembourg under number B 145.611, incorporated by a deed of the undersigned notary on March, 31st, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 862 of April, 22nd, 2009, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of June, 5th, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1924 of second day of August, 2nd, 2012.

The meeting was opened by Mr. Julien Moerenhout, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

who appointed as secretary Ms. Audrey Lenert, private employee, with professional address in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-François Terminaux, employee, with professional address in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into "UNIFY S.A."
2. Decision to change article 1 paragraph 3 of the articles of association with respect to the change of the name.
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company from "SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A." into "UNIFY S.A."

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 1 paragraph 3, which will henceforth have the following wording:

Art. 1.3. The company will exist under the name of "UNIFY S.A."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditure, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately at NINE HUNDRED EURO (900 -EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board, they signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le huit octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A.", avec siège social à L-5326 Contern, 17, rue Rue Edmond Reuter, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 145.611, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2009, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 22 avril 2009, et dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1924 du 2 août 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant à professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Audrey Lenert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François Terminaux, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en "UNIFY S.A."
2. Changement subséquent de l'article 1 alinéa 3 des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société de «SIEMENS ENTERPRISE CONNUMUNICATIONS S.A.» en "UNIFY S.A."

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 alinéa 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1.3. La société adopte la dénomination "UNIFY S.A."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, J.-F. TERMINAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46021.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146314/103.

(130178860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Taekwondo Club Sanem A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4422 Belvaux, 20A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg F 9.718.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Mme CAPPELLANO-MURATOVIC Zumreta, demeurant à 20A, rue du Brill L-4422 Belvaux,
- Mme KIM Hana, demeurant à 2a, rue Catherine Krieps-Welbes L-4693 Differdange
- Mme MESSMER Sandrine, demeurant à 166, rue Aessen L-4411 Soleuvre

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Taekwondo Club Sanem A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet la promotion d'activités artistiques et gymniques, ainsi que les activités connexes autorisées par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 3. L'association a son siège social à L-4422 Belvaux, 20A, rue du Brill. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toutes personnes physiques ou morales désirant faire partie de l'association en soumettant une demande à la décision du conseil d'administration et au versement de la cotisation. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine ou les biens de l'association. Les membres ne sont tenus que pour le montant de leur cotisation. Ils n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les engagements de l'association.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- La modification des statuts
- La nomination et la révocation des administrateurs
- L'approbation des budgets et comptes
- La dissolution de l'association
- L'exclusion des membres
- La fixation du montant des cotisations
- La nomination de deux réviseurs de caisse
- Tout ce qui de par la loi doit être décidé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

L'assemblée générale ordinaire arrêtera un règlement d'ordre interne qui précisera notamment le fonctionnement et la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Le conseil d'administration ne pourra pas excéder cinq personnes.

La durée de leur mandat est de 6 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions, Cotisations et Autres Versements

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation mensuelle et/ou annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Le fonds social de l'association est alimenté:

- par les cotisations et autres versements des membres
- par les contributions des membres protecteurs et des membres honoraires
- par des dons et subsides en sa faveur
- par le produit des manifestations organisées par elle
- par des moyens divers.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera versé à une œuvre de bienfaisance à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Belvaux, le 30.09.2013.

Mme CAPPELLANO-MURATOVIC Zumreta / Mme KIM Hana / Mme MESSMER Sandrine
Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2013146435/112.

(130178421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

TECREF 3 Rubicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.912.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of October;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

TECREF S.à r.l., Luxembourg limited liability company ("société à responsabilité limitée"), registered with the Luxembourg trade register under number B 173257 and having its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Me Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2013.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among other things: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and/or invest them in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the framework of its permitted objects, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which are part of its group, and issue and accept debt instruments and loans in any form whatsoever and on such terms (including on interest-free terms) as it thinks appropriate. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "TECREF 3 Rubicon S.a r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way, they are transferable to non-members, but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way, the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). If the Company is managed by a sole manager, this sole manager must be a Luxembourg resident. In case of several managers, the Board shall be composed of a majority of managers who are Luxembourg residents. The Board shall choose from among its managers a chairman (who must be a Luxembourg resident), and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, with at least one of the two managers being a Luxembourg resident. Copies or extracts of such minutes that are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, with at least one of the two managers being a Luxembourg resident, or by any person residing in Luxembourg and duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable or a majority of managers residing in Luxembourg. In case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the Board meeting, one or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by (i) the signature of the sole manager (who shall be a Luxembourg resident), (ii) in case of several managers, the joint signature, if applicable, of any one Manager A and one Manager B, or of two managers, with at least one of the two managers being a Luxembourg resident or (iii) the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers, provided that this person is a Luxembourg resident.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective Decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions on sociétés à responsabilité limitée of section XII of the 1915 Law.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

In case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting of members, one or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least

one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital, the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by TECREF S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:
 - Anna D'Alimonte, with professional address at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
 - Daniela Klasen-Martin, with professional address at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TECREF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173257, et ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représenté par Maître Julie GORDET, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2013.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou un participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, ou de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et/ou les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social tel que décrit dans cet article, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, et émettre et accepter tous titres de dettes et emprunts sous quelque forme que ce soit et selon les conditions (y compris sans intérêts) qu'elle estime appropriées. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "TECREF 3 Rubicon S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles, dans ce même cas, à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être, dans le même cas, transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»). Si la Société est administrée par un gérant unique, celui-ci devra être un résident luxembourgeois. En cas de pluralité de gérants, le Conseil devra être composé d'une majorité de gérants résidents luxembourgeois. Le Conseil choisira parmi les gérants un président (qui doit être un résident luxembourgeois) et un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes (procès-verbaux) du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit, qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, dont l'un au moins devra être un résident luxembourgeois. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, dont l'un au moins devra être un résident luxembourgeois ou par toute autre personne résidente à Luxembourg dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant, ou d'une majorité de gérants résidents luxembourgeois. En cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans les minutes de la réunion du Conseil, un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par (i) la signature individuelle du gérant unique (qui devra être un résident luxembourgeois), (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou de deux gérants dont l'un au moins devra être un résident luxembourgeois ou (iii) par la signature individuelle d'une personne résidente à Luxembourg à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

En cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans les minutes de l'assemblée des associés, un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

TECREF S.à r.l. préqualifié, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Anna D'Alimonte, avec adresse professionnelle au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Daniela Klasén-Martin, avec adresse professionnelle au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2013. LAC/2013/44987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145793/386.

(130177973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Matériaux Marketing Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.967.

L'an deux mil treize, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«MATERIAUX MARKETING SERVICES»

établie et ayant son siège social à L-8469 Gaichel, Maison 4,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.967,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 323 en date du 8 mai 1998, page 15.479, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Urbain THOLL, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 377 du 21 février 2006, page 18.050.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude WAGNER.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian FERTONS.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier ABINET.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre mille (4.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert de siège de la société à la nouvelle adresse sise à L-8069 Bertrange, 30 rue de l'Industrie et par conséquent modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts
3. Modification de l'article 4 des statuts
4. Acceptation de la démission des trois administrateurs et du directeur actuellement en fonction
5. Constatation de l'existence d'un actionnaire unique et nomination de Monsieur Claude WAGNER à la fonction d'administrateur unique et d'administrateur-délégué à compter de ce jour pour une durée de six ans
6. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8069 Bertrange, 30 rue de l'Industrie et par conséquent de modifier le 1^{er} article, deuxième alinéa des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend la décision d'accepter la démission de tous les administrateurs et directeur de leur fonction avec effet au jour des présentes. Décharge leur est accordée pour leurs missions effectuées à compter du jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate qu'il existe actuellement qu'un seul actionnaire et dès lors prend la décision de nommer à la fonction d'administrateur unique et d'administrateur délégué, Monsieur Claude WAGNER, né le 12 mars 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2670 Luxembourg, 14 boulevard de Verdun.

La société sera valablement engagée à l'égard des tiers, et ce en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

L'actionnaire / comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cent euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. WAGNER, C. FERTONS, D. ABINET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12281. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146211/93.

(130178246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.720.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179767,

here represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a private limited-liability company established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177720, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 24 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1783 of 24 July 2013, and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 27 September 2013 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred sixty-eight million ninety thousand two hundred thirty-four United States dollars (USD 168,090,234.-) represented by one hundred sixty-eight million ninety thousand two hundred thirty-four (168,090,234) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, fully paid-up.

III. The Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the financial year of the Company which shall henceforth start on 1 October of each year and end on 30 September of the following year.

As an interim measure, the first financial year of the Company, started upon the Company's incorporation on 24 April 2013, shall end on 30 September 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the articles of association of the Company to reflect the above resolution. Consequently, Article 18, first paragraph of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" **Art. 18. Business year.** The Company's financial year starts on 1 October of each year and ends on 30 September of the following year."

The interim provision following the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

"The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2013."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 179767,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts représentant la totalité du capital social de Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177720, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1783 du 24 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant du 27 septembre 2013 (la "Société").

II. Le capital de la Société s'élève à cent soixante-huit millions nonante mille deux cent trente-quatre dollars américains (168.090.234,- USD), représenté par cent soixante-huit millions nonante mille deux cent trente-quatre (168.090.234) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le premier octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

A titre transitoire, le premier exercice de la Société, commencé à la constitution de la Société, le 24 avril 2013, prend fin le 30 septembre 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 18, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Les dispositions transitoires qui suivent les statuts de la Société sont modifiées pour se lire désormais comme suit:

"Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2013."

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. LAC/2013/45411. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146633/107.

(130179083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Six Over Zero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 180.931.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty seventh day of September;

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1.- Mr Enrico ZIGLIO, entrepreneur, born in Rovereto (Italia) on 26 August 1979, residing at 11 Colville Terrace London W11 2BE, United Kingdom

2.- Mr Max ODEFEY, investor, born in Hamburg (Germany) on 26 February 1981, residing at 32 Rosary gardens London SW7 4NT, United Kingdom;

3.- Mr Diego GOMEZ MONCHE BETANCORT, investor, born in Madrid (Spain) on 13 September 1975, residing at Ronda de la Abubilla 39 - 28043 -Madrid (Spain), and

4.- Mr Jose GOMEZ MONCHE BETANCORT, investor, born in Madrid (Spain) on 20 September 1973, residing at Ronda de la Abubilla 39 - 28043 -Madrid (Spain),

all four (4) here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin notably in trademarks in apparel, entertainment and lifestyle sector.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind to its subsidiaries.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Six Over Zero S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1'250'000) shares with a par value of one cent (0.01- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of April of every year and ends on the 31st of March of the next year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on March 31, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said parties, represented as stated here above, declares to subscribe as follows

- Enrico ZIGLIO, prenamed, declares to subscribe for one million one hundred seventy one thousand eight hundred seventy five (1,171,875) shares to have them fully paid up in cash of an amount of eleven thousand seven hundred eighteen point seventy-five euro (EUR 11,718.75); and

- Max ODEFEY, prenamed, declares to subscribe for fifty two thousand eighty three (52,083) shares to have them fully paid up in cash of an amount of five hundred twenty point eighty three euro (EUR 520.83).

- Mr Diego GOMEZ MONCHE BETANCORT, prenamed, declares to subscribe for thirteen thousand twenty one (13,021) shares to have them fully paid up in cash of an amount of one hundred thirty euro point twenty-one euro (EUR 130.21); and

- Mr Jose GOMEZ MONCHE BETANCORT, prenamed, declares to subscribe for thirteen thousand twenty one (13,021) shares to have them fully paid up in cash of an amount of one hundred thirty euro point twenty-one euro (EUR 130.21).

Proof of a payment of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers appointed for an undetermined period:

- Mr Enrico ZIGLIO, entrepreneur, born in Rovereto (Italia) on 26 August 1979, residing at 11 Colville Terrace, London W11 2BE, United Kingdom

- Mr Bertrand MOUPFOUMA, lawyer, born in Orléans (France), on 7 May 1972, residing professionally at 15 rue du Fort Bourbon L-1249, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The address of the Company is fixed at 15, Rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Mr. Enrico ZIGLIO, entrepreneur, né à Rovereto (Italie) le 26 août 1979, résidant au 11 Colville Terrace Londres W11 2BE, Royaume-Uni,

2.- Mr. Max ODEFEY, investisseur, né à Hambourg (Allemagne) le 26 février 1981, résidant 32 Rosary Gardens Londres SW74NT, Royaume-Uni,

3.- Mr Diego GOMEZ MONCHE BETANCORT, investisseur, né à Madrid (Espagne) le 13 septembre 1975, résidant au 39 Ronda de la Abubilla 39 - 28043 - Madrid (Espagne), et

4.- Mr Jose GOMEZ MONCHE BETANCORT, investisseur, né à Madrid (Espagne) le 20 septembre 1973, résidant au 39, Ronda de la Abubilla 39 - 28043 - Madrid (Espagne),

tous ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (les «Actionnaires»).

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, notamment dans les marques dans le domaine du vêtement, du divertissement et du loisir.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte à ses filiales.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Six Over Zero S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année prochaine.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mars 2014.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ici représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire comme suit:

- Enrico ZIGLIO, préqualifié, déclare souscrire aux un million cent soixante-et-onze mille huit cent soixante-quinze (1'171'875) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de onze mille sept cent dix-huit euros and soixante-quinze cents (11'718.75- EUR),

- Max ODEFEY, préqualifié, déclare souscrire aux cinquante-deux mille quatre-vingt-trois (52'083) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de cinq cent vingt euros et quatre-vingt-trois cents (520,83- EUR),

- Mr Diego GOMEZ MONCHE BETANCORT, préqualifié, déclare souscrire aux treize mille vingt-et-une (13'021) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de cent trente euros et vingt et un cents (130,21- EUR), et

- Mr Jose GOMEZ MONCHE BETANCORT, préqualifié, déclare souscrire aux treize mille vingt-et-une (13'021) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de cent trente euros et vingt et un cents (130,21- EUR).

La preuve de tous ces paiements de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Mr. Enrico ZIGLIO, entrepreneur, né à Rovereto (Italie) le 26 août 1979, résidant au 11 Colville Terrace, Londres W11 2BE, Royaume Uni, et

- Mr. Bertrand MOUPFOUMA, juriste, né à Orléans (France) le 7 mai 1972, résidant professionnellement au 15 rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, Rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 octobre 2013. Relation GRE/2013/4010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. signé: Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146316/327.

(130178489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ATI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.711.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.397.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TDY Holdings, LLC, a company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803, United States of America, registered with company number 06-1585041, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 11, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "ATI Lux Holdings S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180 397, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 16th, 2013, not yet published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one million seven hundred thousand British Pounds (GBP 1,700,000.-), in order to raise it from its present amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) to one million seven hundred and eleven thousand British Pounds (GBP 1,711,000.-) by the creation and issue of one million seven hundred thousand (1,700,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, TDY Holdings, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the one million seven hundred thousand (1,700,000) new shares and have them fully paid up in the amount of one million seven hundred thousand British Pounds (GBP 1,700,000.-), by a contribution in kind, in accordance with that certain contribution agreement dated October 11th, 2013, consisting of the contribution of approximately one per cent (1%) of a membership interest held by TDY Holdings, LLC, prenamed, in ATI International Holdings LLC, a company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803-2788, United States of America, in the amount of one million eight hundred and seventy-one thousand British Pounds (GBP 1,871,000.-) (the "Contribution in Kind"). Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated October 11th, 2013;
- a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated October 11th, 2013; and
- a declaration of ATI International Holdings LLC, dated October 11th, 2013.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

As a result, the sole shareholder resolved to allocate the excess amount of one hundred and seventy-one thousand British Pounds (GBP 171,000.-) of the Contribution in Kind to the legal reserve of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

TDY Holdings, LLC, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- All further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at one million seven hundred and eleven thousand British Pounds (GBP 1,711,000.-) represented by one million seven hundred and eleven thousand (1,711,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Company are estimated at two thousand five hundred fifty Euro (EUR 2.550.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TDY Holdings, LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés local (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 06-1585041,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «ATI Lux Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 397, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2013, pas encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à onze mille Livres Sterlings (GBP 11.000,-) représenté par onze mille (11.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant d'un million sept cent mille Livres Sterlings (GBP 1.700.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille Livres Sterlings (GBP 11.000,-) à un million sept cent onze mille Livres Sterlings (GBP 1.711.000,-), par la création et l'émission d'un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, TDY Holdings, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant d'un million sept cent mille Livres Sterlings (GBP 1.700.000,-), par un apport en nature, conformément à un contrat d'apport en date du 11 octobre 2013, consistant en la contribution d'approximativement un pourcent (1%) d'une participation détenue par TDY Holdings, LLC, prénommée, dans ATI International Holdings LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803-2788, Etats Unis d'Amérique, pour un montant d'un million huit cent soixante-et-onze mille Livres Sterlings (GBP 1.871.000,.) (ci-après l'«Apport en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 11 octobre 2013;
- une déclaration du représentant de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 11 octobre 2013; et
- une déclaration d'ATI International Holdings LLC, en date du 11 octobre 2013.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Par conséquent, l'associée unique a décidé d'allouer le montant excédentaire de cent soixante-et-onze mille Livres Sterlings (GBP 171.000,-) de l'Apport en Nature à la réserve légale de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

TDY Holdings, LLC, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve; et
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à un million sept cent onze mille Livres Sterlings (GBP 1.711.000,-) représenté par un million sept cent onze mille (1.711.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cent cinquante Euros (EUR 2.550.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146502/164.

(130179132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

AXA Alternative Participations Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 94.235.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Nicolas GAUZÈS, attorney in law, residing professionally in Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy, acting as special attorney in fact of AXA Alternative Participations Sicav II, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of

Luxembourg, of 9 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 789 of 28 July 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.235 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 177 of 25 January 2006.

by virtue of the authority conferred on him by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 recorded in a deed of the undersigned notary.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to abolish the German version of the articles of incorporation of the Company (the "First Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

II. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to fully restate the articles of incorporation of the Company (the "Second Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

III. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to appoint Mr. Marcus Thiel as Class A director for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2015 (the "Third Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A. and was conditional upon the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

IV. That Mr Manuel HAUSER, Managing Director, acting in his capacity as attorney in fact of the Company, and according to the authority granted to him by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 30 September 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the condition precedent to the First Resolution and the Second Resolution and the conditions precedent to the Third Resolution have been satisfied.

V. That as a consequence the abolishing of the German version of the articles of incorporation, the restatement of the articles of incorporation and the appointment of Mr. Marcus THIEL have become effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: Nicolas GAUZÈS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2013. Relation GRE/2013/4042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146514/56.

(130179448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Carlo Schlessner S.C., Société Civile.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg E 5.180.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Monsieur Charles Alphonse Léon Antoine dit Carlo Schlessner, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né à Luxembourg, le 30 août 1951, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer;

Et

La société GOAD INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 36.798;

ont décidé d'arrêter, par acte sous seing privé, les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile (la Société) régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telles qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, par les articles 1832 et suivantes du code civil luxembourgeois et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet social tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la perception de tous revenus en relation avec tous contrats passés entre elle-même et l'un ou l'autre de ses associés.

La Société peut également percevoir des tantièmes et autres rémunérations assimilées.

La Société peut exercer des fonctions de mandataires sociales dans toutes sociétés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la Société est Carlo Schlessler S.C.

Art. 4. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts de un euro (1,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer, une (1) part 1 sociale:

| | |
|---|-------|
| GOAD INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 36.798, neuf cent quatre-vingt-dix-neufs (999) parts sociales: | 999 |
| Total: mille (1.000) parts sociales | 1.000 |

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titillante de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts ou en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement

à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de dispositions.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. La Société peut contracter des dettes et pourra les matérialiser sous formes d'obligations ou sous toutes autres formes de son choix. Les obligations pourront être émises au porteur ou sous formes nominatives au choix de leurs détenteurs.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé à la fonction de gérant:

Monsieur Charles Alphonse Léon Antoine dit Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer;

2.- Le siège social est établi à L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, le 7 octobre 2013 à Luxembourg.

Référence de publication: 2013146602/104.

(130179347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Elit Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 84.731.

Les Comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152593/9.

(130187019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

ATI Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 165.455,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.396.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ATI Lux Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180 397,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 11, 2013.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of “ATI Lux Finance S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180 396, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 16th, 2013, not yet published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

II. The Company’s share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one hundred and fifty-four thousand four hundred and fifty-five British Pounds (GBP 154,455.-), in order to raise it from its present amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) to one hundred and sixty-five thousand four hundred and fifty-five British Pounds (GBP 165,455.-) by the creation and issue of one hundred and fifty-four thousand four hundred and fifty-five (154,455) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, ATI Lux Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the one hundred and fifty-four thousand four hundred and fifty-five (154,455) new shares and have them fully paid up in the amount of one hundred and fifty-four thousand four hundred and fifty-five British Pounds (GBP 154,455.-), by a contribution in kind, in accordance with that certain contribution agreement dated October 11th, 2013, consisting of the contribution of approximately zero point one per cent (0.1%) of a membership interest held by ATI Lux Holdings S.à r.l., prenamed, in ATI International Holdings LLC, a company formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803-2788, United States of America, in the amount of one hundred and seventy-one thousand British Pounds (GBP 171,000.-) (the “Contribution in Kind”). Proof of the Contribution in Kind’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated October 11th, 2013;
- a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated October 11th, 2013; and
- a declaration of ATI International Holdings LLC, dated October 11th, 2013.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

As a result, the sole shareholder resolved to allocate the excess amount of sixteen thousand five hundred and forty-five British Pounds (GBP 16,545.-) of the Contribution in Kind to the legal reserve of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

ATI Lux Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and

- All further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at one hundred and sixty-five thousand four hundred and fifty-five British Pounds (GBP 165,455.-) represented by one hundred and sixty-five thousand four hundred and fifty-five (165,455) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Company are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ATI Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 397,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “ATI Lux Finance S.à r.l.”, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 396, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 septembre 2013, pas encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (la “Société”).

II. Le capital social de la Société est fixé à onze mille Livres Sterlings (GBP 11.000.-) représenté par onze mille (11.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-cinq Livres Sterlings (GBP 154.455.-) pour le porter de son montant actuel de onze mille Livres Sterlings (GBP 11.000.-) à cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq Livres Sterlings (GBP 165.455.-), par la création et l'émis-

sion de cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-cinq (154.455) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Sur ce, ATI Lux Holdings S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux cent cinquante-quatre mille quatre cent cinquante-cinq (154.455) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de cent cinquante quatre mille quatre cent cinquante-cinq Livres Sterlings (GBP 154.455,-), par un apport en nature, conformément à un contrat d'apport en date du 11 octobre 2013, consistant en la contribution de approximativement un dixième de pourcent (0,1%) d'une participation détenue par ATI Lux Holdings S.à r.l., prénommée, dans ATI International Holdings LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1403 Foulk Road, Suite 200, Wilmington, DE 19803-2788, Etats Unis d'Amérique, pour un montant de cent soixante-et-onze mille Livres Sterlings (GBP 171.000,-) (ci-après l' "Apport en Nature"). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 11 octobre 2013;
- une déclaration du représentant de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 11 octobre 2013; et
- une déclaration d'ATI International Holdings LLC, en date du 11 octobre 2013.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Par conséquent, l'associée unique a décidé d'allouer le montant excédentaire de seize mille cinq cent quarante-cinq Livres Sterlings (GBP 16.545,-) de l'Apport en Nature à la réserve légale de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

ATI Lux Holdings S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve; et
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq Livres Sterlings (GBP 165.455,-) représenté par cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (165.455) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.”

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146501/166.

(130179417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Dulcis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.271.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sandra PARISOT, commerçante, née le 14 août 1973 à Belfort (France), demeurant à B-1380 Lasne (Belgique), 23, Chemin de Levromont,

ici représentée par Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DULCIS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey, a été constituée suivant acte de Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} février 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 1^{er} septembre 1995 («la Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 1^{er} juin 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1737 du 25 août 2010;

- que le capital social de la société DULCIS LUXEMBOURG S.à r.l. s'élève actuellement à TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500,- EUR) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Madame Sandra PARISOT, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 octobre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 3 octobre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Zimmer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46415. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146665/58.

(130178923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Finacorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6969 Oberanven, 49, An der Aarnescht.

R.C.S. Luxembourg B 148.326.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINACORP LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2028 du 16 octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 148326.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOPPES, Dr. en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 7A, am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Joseph HOFFMANN, né le 22.10.1960 à Luxembourg, demeurant au Stampfenbachstrasse 119, CH-8006 ZURICH.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill à L-6969 Oberanven, 49, An der Aarnescht et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Constatation de la démission des administrateurs Michèle KERGEN, Marc KOPPES et Marc HILBERT.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (€ 400,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill à L-6969 Oberanven, 49, An der Aarnescht et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Oberanven (Commune de Niederanven).".

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Michèle KERGEN, Marc KOPPES et Marc HILBERT et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'en date de ce jour.

L'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur actuel en fonction, Monsieur Joseph HOFFMANN, né le 22.10.1960 à Luxembourg, demeurant au Stampfenbachstrasse 119, CH-8006 ZURICH, lequel sera dès à présent l'administrateur unique de la société

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

146976

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Ehlange-sur-Mess, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: KOPPES, HOFFMANN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14/10/2013. Relation: EAC/2013/13348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146722/57.

(130179441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.854.

—
EXTRAIT

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 24 Octobre 2013 décide que la personne suivante est nommée gérant de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2015:

CONSEIL DE GERANCE

Personne physique:

- Monsieur Richard Neumann, né le 31 Octobre 1982 à Gotha (Allemagne), demeurant 18 Klaus-Kordel Strasse, 54296 Trier, (Allemagne);

L'assemblée approuve également la nomination de PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400 route d'Esch, L-2014 Luxembourg comme Réviseur d'entreprise, son mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2015.

Pour extrait conforme
Munsbach.

Référence de publication: 2013152859/19.

(130186374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.117.

—
Le bilan de la société au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013152189/12.

(130185860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Sun Center Bereldange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7213 Bereldange, 21, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 114.504.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152178/10.

(130186361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.
